



Patron qui fait sauter les RTT

Par **carograph**, le 15/03/2012 à 12:17

Bonjour,

Est-ce que un patron a le droit de nous faire travailler un jour qui devrait être un RTT en nous imposant de les récupérer une autre fois ?

(agence de communication, convention collective publicité 7311Z, moins de 10 salariés.
Niveau Cadre)

Par **P.M.**, le 15/03/2012 à 15:14

Bonjour,

Eventuellement, s'il prévient suffisamment de temps à l'avance ou en cas de circonstances exceptionnelles...

Mais il conviendrait de consulter l'accord RTT...

Par **carograph**, le 16/03/2012 à 06:43

Il ne prévient pas... le planning se remplit, ce qui signifie qu'on doit être là. C'est presque devenu une habitude, on a rarement nos RTT.

L'accord RTT ? Nous n'avons pas d'accord pour cela.

Par **janus2fr**, le 16/03/2012 à 08:06

[citation]L'accord RTT ? Nous n'avons pas d'accord pour cela.[/citation]

La RTT ne peut avoir été mise en place qu'avec un accord lors du passage aux 35 heures.
Soit accord d'entreprise, soit accord de branche.